

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-400.

Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Madeleine Hermine Kelen Endrenyi, demeurant à Prévile, province de Québec, épouse de Janos Peter Pal Endrenyi, autrement connu sous le nom de John Peter Paul Eden, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Beaconsfield, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trentième jour de juin 1950, à Vienne, Autriche, et qu'elle était alors Madeleine Hermine Kelen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.